

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2023/260*(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)***Objet : Contrat de mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché d'exploitation de gaz**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU, le Code général des collectivités territoriales,

VU, le marché réalisé en 2018 avec la SEEM et courant jusqu'en 2026,

CONSIDERANT, la nécessité de réaliser le suivi du contrat passé avec la SEEM, de suivre mensuellement les consommations, de contrôler la facturation, l'intéressement, de participer aux réunions d'exploitation, de réaliser un rapport annuel, de disposer de la plateforme extranet dédié à la ville.

CONSIDERANT, les conditions proposées par la société SAGE Energie, représentée par monsieur PASSOT Geoffrey, dont le siège social est situé 174 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine,

DECIDE

Article 1 : La passation d'un **de mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché d'exploitation de gaz** pour la commune de Méry sur Oise avec la société SAGE conclu pour un an, renouvelable 3 fois tacitement.

Article 2: Le montant du contrat s'élève à **6 825 € H.T** soit **8 190 € T.T.C.** à compter de sa date de notification, révisable au 1^{er} janvier de chaque année

Article 4 : Les crédits suffisants est inscrit au budget 2024 en section de fonctionnement.

Article 5 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Monsieur le Trésorier de l'Isle-Adam
- La Société SAGE Energie

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 18 octobre 2023

Le Maire,




Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise



DEVIS

MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE
Suivi du marché d'exploitation

Ville de Méry Sur Oise

06/07/2023

E311/H5



Table des matières

Table des matières.....	2
1 Objet du devis.....	3
2 Contenu de la mission.....	3
3 Rémunération.....	4
4 Révision de prix.....	4
5 Facturation.....	4
6 Durée.....	5
7 Mise à disposition d'un outil de suivi sur un portail WEB.....	5
8 Bon pour accord.....	5

1 Objet du devis

Le présent devis est relatif au suivi du contrat d'exploitation des installations thermiques de la Ville de Méry Sur Oise.

2 Contenu de la mission

En Tranche Ferme, SAGE Energie réalisera :

- Elaboration d'un site internet dédié au suivi du marché de chauffage ;
- Suivi en continu de l'application des clauses contractuelle : températures, incidents, avenants, etc. ;
- Elaboration d'un suivi des consommations mensuelle avec communication du bilan à la Ville de Méry Sur Oise pour évaluer les performances des installations de chauffage, détecter les écarts et proposer des mesures correctives visant à optimiser l'efficacité énergétique ;
- Contrôle des factures (P1, P2, P3) émises par l'exploitant (afin de respecter les délais de paiement de la Ville de Méry Sur Oise, nous nous engageons à effectuer ce contrôle et renvoyer les factures au plus tard 48h après leur réception) ;
- Réalisation d'une journée de visite annuelle des chaufferies choisies et établissement d'un rapport de visite ;
- Assistance aux réunions d'exploitation avec rédaction et diffusion d'un ordre du jour/compte-rendu (environ 4 réunions par an).
- Établissement d'un rapport annuel de fin de chauffe reprenant notamment :
 - Réalisation d'une matrice des risques du parc de la ville de Méry sur Oise ;
 - Récapitulatif des entretiens (chaudières, brûleurs, régulation, etc.) dus au titre du P2 ;
 - Récapitulatif des travaux et remplacements réalisés au titre du P3 et mise à jour des plans de renouvellement ;
 - Rédaction d'un rapport de synthèse complet (remis pour le 15 octobre maximum) comprenant :
 - Le rappel du contrat de base ;
 - Les nouvelles dispositions financières introduites par voie d'avenant ;
 - Le montant global du marché y compris les avenants ;
 - Les prix révisés de l'année en cours ;
 - La synthèse des prestations P1, P2 et P3 ;
 - Le budget prévisionnel du marché pour la saison suivante calculé selon les termes du dernier avenant et/ou selon les termes d'un avenant à rédiger ;
 - Les suivis des consommations de la saison écoulée ;
 - Les plans de renouvellement mis à jour ;
 - La synthèse de la facturation de la saison écoulée ;



3 Rémunération

E311

SAGE Services Energie

Ville de Méry Sur Oise

Suivi du marché

DEVIS			
Désignation	NB Jour	Montant HT	
TRANCHE FERME : Suivi du contrat d'exploitation			
Suivi contractuel dont avenant	2,1	1 365,00 €	
Suivi mensuel des consommations	2,2	1 430,00 €	
Contrôle de la facturation et de l'intéressement	1	650,00 €	
Visite annuelle des chaufferies	1,7	1 105,00 €	
Reunions d'exploitation	2	1 300,00 €	
Rapport annuel	1,5	975,00 €	
TOTAL TRANCHE FERME			
TOTAL HT			6 825,00 €
TVA 20%			6 825,00 €
TOTAL TTC			1 365,00 €
			8 190,00 €

4 Révision de prix

Le prix est ferme et non révisable la première année.

Dans le cas des reconductions, la révision s'effectuera selon les termes suivants :

La révision de prix sera effectuée au 1er janvier de la saison concerné et par la suite pour l'ensemble de la saison concernée suivant la formule suivante :

$$P = P_0 \times \left(0,15 + 0,85 \frac{Ing}{Ing_0} \right)$$

P Prix révisé

P₀ Prix de base de la mission

Ing Valeur de l'indice d'ingénierie connu et publié au 1^{er} janvier de la saison concerné (identifiant INSEE 001711010)

Ing₀ Valeur de l'indice d'ingénierie connu et publié le 21/06/2023 : 130,8

5 Facturation

Facturation tous les trimestres, à savoir les :

- 31 mars ;
- 30 juin ;
- 30 septembre ;
- 31 décembre ;



6 Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois, tacitement s'il n'a pas été dénoncé par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties au moins 3 mois avant l'expiration de chaque période annuelle.

7 Mise à disposition d'un outil de suivi sur un portail WEB

SAGE Services Energie dispose d'une plateforme extranet. Un accès dédié à Ville de Méry Sur Oise permettra une mise à disposition permanente de tous les documents relatifs au contrat via cette plateforme d'échange.

8 Bon pour accord

Fait à Neuilly-sur-Seine,

Le 06/07/2023

(En un exemplaire original)

Ville de Méry Sur Oise

SAGE Services Energie
174 avenue Charles de Gaulle

92200 Neuilly-sur-Seine

Le 18 octobre 2023

A Méry-sur-Oise



Le Maire,


Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise

